

CROYANCES PRATIQUES

SYMBOLES

CROIRE

GUIDE DE FORMATION

ÉDUCUER
À LA LAÏCITÉ
& AUX FAITS
RELIGIEUX :
SE METTRE D'ACCORD
SUR LES MOTS

FAITS RELIGIEUX

NEUTRALITÉ

RELIGIONS

SAVOIR

ENQUÊTE

LIBERTÉ DE CONSCIENCE

SÉPARATION

LIBERTÉ DE CULTE
LAÏCITÉ

Fondée en 2010, l'association **ENQUÊTE** a pour principal objectif d'éduquer les jeunes à la laïcité et aux faits religieux, qui sont inscrits dans les programmes scolaires. Pour ce faire, **ENQUÊTE** s'adresse aux enfants et adolescents par des moyens adaptés (jeux et ateliers ludo-éducatifs en particulier), mais aussi à leurs éducateurs et encadrants (enseignants, animateurs, parents...), par différents dispositifs d'information, d'outillage et de formation. Le texte suivant détaille le contenu de l'une de ces formations, organisée en deux parties, à savoir :

- 1) une sensibilisation générale à la prise en compte éducative de la laïcité et des faits religieux, qui présente les repères factuels et théoriques généraux utiles en la matière,
 - 2) une présentation du travail spécifique d'**ENQUÊTE**, de sa démarche, de son expérience et de ses outils, en insistant sur les questions de "positionnement éducatif" des adultes-référents.
-

Avec le soutien du CGET



cget

Pourquoi les aborder ensemble ?

La méthode d'ENQUÊTE

Envisager ensemble laïcité et faits religieux est une approche originale qui procède de...

- 1) l'expérience** acquise sur le terrain auprès des enfants. La laïcité reste fort abstraite si on ne leur montre pas comment elle régule les conséquences pratiques du religieux, avec lequel ils sont en contact dans leur environnement quotidien (calendriers et fêtes, coutumes alimentaires et vestimentaires, prénoms, patrimoine culturel, etc.).
- 2) une analyse scientifique et documentée** des faits religieux et de la laïcité. Pour expliquer la laïcité, il faut revenir sur les origines et les conditions de son apparition.

Si la laïcité peut être définie comme la **régulation démocratique des faits religieux**, il faut savoir ce que sont ces derniers et disposer de notions élémentaires sur le religieux, afin de connaître et de comprendre la laïcité. Ces questions complexes nécessitent d'être approfondies afin d'éviter l'écueil que représenterait une "laïcité d'incompétence", contre laquelle

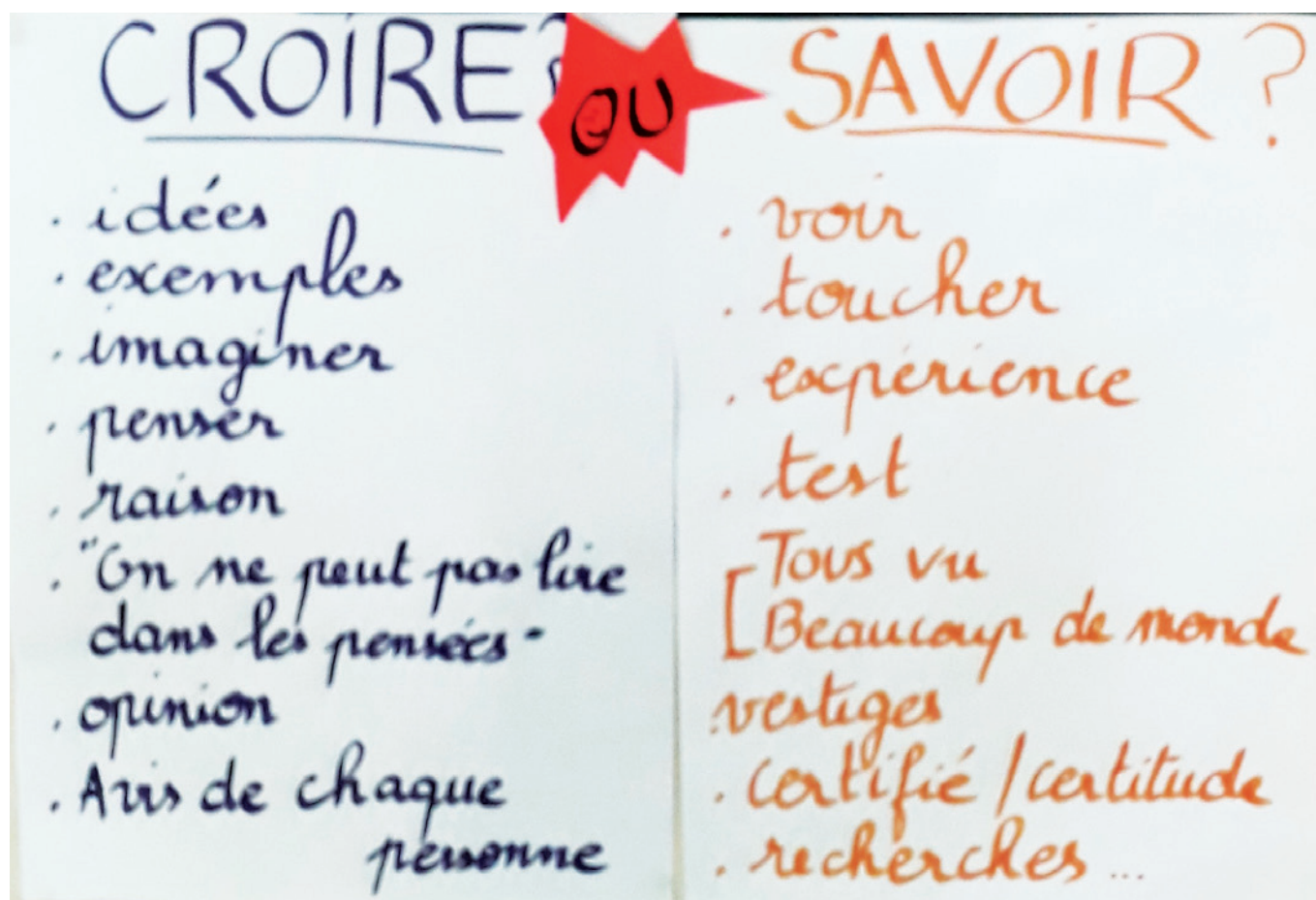
Régis Debray met en garde dans son rapport de 2002¹. Une meilleure connaissance et pratique de la laïcité dans notre pays exigent en effet de développer une approche raisonnée, argumentée et non-convictionnelle des faits religieux. **La laïcité est le fruit de l'histoire de France**, et plus particulièrement de l'interaction complexe dans ce pays du religieux (le catholicisme, essentiellement), de la politique (l'État, en particulier), de la société et des mœurs. Elle offre une réponse française au défi que constitue la gestion des relations État/religion(s)/culture/société dans un pays ; elle est de ce point de vue **inséparable de la culture française**. Par la culture, l'information de qualité et la discussion raisonnée, il s'agit donc d'**aller vers une « laïcité d'intelligence »**, ce qui implique de posséder quelques clés fondamentales sur les faits religieux. La finalité du présent document est justement de **donner ces clés élémentaires** (première partie) à un public de non-spécialistes. À ces connaissances de base vient s'ajouter une présentation des outils et de la démarche pratique d'ENQUÊTE, ainsi que du positionnement éducatif qu'elle préconise en la matière (deuxième partie).

1 • Rapport Debray, L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque : <http://bit.ly/1u0jeGi>.

LAÏCITÉ & FAITS RELIGIEUX: LES POINTS CLÉS

I • Les “faits religieux” : les aborder par le savoir, non par le croire

Pourquoi cette expression assez peu naturelle ? Consacrée au singulier (“le fait religieux”) par le rapport Debray, puis passée au pluriel par la suite pour souligner la diversité du religieux et des regards scientifiques sur lui, cette locution permet d’indiquer une certaine façon d’aborder ce sujet complexe et sensible. Elle se fonde sur une **approche culturelle, scientifique, patrimoniale, non-partisane du religieux**, permettant de décrire les croyances, ainsi que leurs effets sur l’Histoire et sur l’actualité, comme sur les sociétés et les personnes. Ainsi, il s’agit de promouvoir la connaissance, au service du vivre-ensemble dans la République. Fondée sur les méthodes et savoirs universitaires, cette approche du religieux repose sur une **distinction des croyances et des connaissances**, connaissances à faire partager à tous.



A/QUE SONT LES FAITS RELIGIEUX ?

1 • DÉFINIR LA RELIGION

On ne connaît pas de sociétés humaines durablement dépourvues de religion(s). Partout et toujours, la religion a joué un rôle important dans la vie des groupes humains, se traduisant par une multitude de visions du monde, croyances, doctrines, coutumes, institutions, symboles, normes, œuvres religieusement connotés. On appelle “faits religieux” cet **ensemble très vaste et très divers, profondément lié à la culture, à l’organisation interne et à l’identité des groupes humains, ainsi qu’au politique**. En Europe, la modernité se traduit par un recul progressif de l’influence socio-culturelle des religions et de leur emprise sur les comportements et les mentalités. Ce vaste phénomène est appelé la sécularisation. Alors que le religieux était fondamental dans les sociétés traditionnelles, cette modernisation a impliqué une certaine limitation, voire une marginalisation, du religieux, au profit d’autres logiques et d’autres conceptions, dites profanes, séculières, non-confessionnelles. En lien avec ces évolutions, la laïcité revient à vouloir **fonder la vie collective sur autre chose que la religion**, qui relève désormais du choix personnel, et elle implique le pluralisme.

Dans la société en général, mais aussi dans la recherche scientifique, il existe une façon de considérer le religieux qui porte l’accent sur ses aspects sociaux, économiques et politiques, et une autre qui s’intéresse plus aux croyances, aux pratiques, aux règles de vie, et à leurs significations. Pour comprendre le religieux, il nous semble important de concilier les deux approches, comme de nombreux chercheurs le font aujourd’hui. La dualité de la compréhension des faits religieux entre en écho avec la double étymologie du terme “religion”. Le verbe latin “*religare*”, qui signifie “relier”, renvoie à la **fonction de “reliance”** des religions, qui unissent des humains au sein de communautés et de traditions, les mettant en lien avec leurs ancêtres et leur postérité, ainsi qu’avec des réalités non-humaines, transcendantes : le divin, l’absolu, l’éternité, l’invisible, etc. “Religion” vient aussi de “*relegere*”, qui veut dire “relire”, “être attentif à”, évoquant le **soin scrupuleux** qui caractérise l’expérience de la sacralité et de la piété. Jamais décisifs à eux seuls, ces développements étymologiques incitent déjà à regarder le religieux en étant attentif à ses multiples aspects.

2 • LES ÉNIGMES DU RELIGIEUX : LE RAPPORT À LA CULTURE ET AU POLITIQUE

Le religieux est **intimement lié à d’autres dimensions de la vie humaine**, avec lesquels il entretient un rapport complexe. Le lien entre culture et religion est emblématique de cet enchevêtrement des réalités : il peut parfois être difficile de distinguer les éléments qui relèvent du religieux et ceux qui relèvent de la culture ou de la civilisation qui porte ou a porté une religion. Il n’est pas moins aisé d’identifier ce qu’on désigne exactement par “les chrétiens”, “les juifs”, “les musulmans”, etc. : le sentiment d’appartenance à une religion ou à une communauté religieuse n’est pas toujours corrélé à la foi et encore moins à la pratique religieuse. Ainsi, un individu qui se sent relié à une religion sans se définir comme “croyant” sera alors souvent identifié comme “chrétien/juif/musulman/etc. culturel” ou “chrétien/juif/musulman/etc. sociologique”. Le religieux entretient par ailleurs depuis toujours des liens profonds, complexes et divers avec le politique – qui tiennent

aussi bien de l’alliance ou de la complémentarité que de la rivalité. L’impregnation réciproque du politique et du religieux se rappelle à nous à travers les guerres et conflits à dimension religieuse qui ont traversé l’histoire et continuent d’être d’actualité. Cette ambivalence du religieux, qui relie les hommes entre eux et les sépare dans un même mouvement, est irréductible. La spécificité du projet laïque français revient justement à vouloir complètement déconnecter le politique et le religieux, ce qui n’a quasiment jamais été le cas dans d’autres sociétés auparavant. En prendre conscience permet de **réaliser la grandeur et l’audace de cette démarche républicaine, et également sa difficulté**. Cette dernière est trop souvent sous-estimée, par méconnaissance des faits religieux et de la puissance de la relation entre politique et religion dans l’Histoire humaine. On le voit, les questions que posent les faits religieux sont très actuelles et ont de nombreuses

conséquences pratiques. Il s'agit, afin d'appréhender au mieux ces sujets, de bénéficier des connaissances scientifiques disponibles. Ces connaissances ne sont pas moins à la portée

du public que celles concernant tout autre domaine que l'on souhaite aborder avec les enfants (questions de citoyenneté, cultures d'autres pays, culture scientifique...).

B/COMMENT CONNAÎTRE LES FAITS RELIGIEUX ET COMMENT EN PARLER ?

1 • DÉCRYPTER LES CROYANCES ET LES PRATIQUES

Une approche rationnelle, neutre, et scientifiquement fondée des faits religieux a des implications concrètes, notamment en termes de représentations et de langage. Ainsi, il ne revient pas au même, par exemple, de dire : "Jésus-Christ est ressuscité le 3^e jour après sa crucifixion", ou de déclarer : "les chrétiens croient que Jésus est le Christ (c'est-à-dire le Messie, le Sauveur) et qu'il est ressuscité, ce qu'ils célèbrent lors de la fête de Pâques". Dans le premier cas, le professionnel sort de sa réserve convictionnelle et son comportement relève du témoignage, voire du prosélytisme et non de l'étude. Dans le second cas en revanche, il **fournit aux enfants des connaissances importantes pour comprendre l'Histoire, la culture et le monde où ils vivent**, et pour se connaître mutuellement. Il présente et explique la croyance des groupes religieux (ici, les

chrétiens), et ses conséquences factuelles diverses (le lundi de Pâques est férié en France depuis longtemps, même en régime laïque). En la matière, l'éducateur doit toujours veiller à **investir le champ de la connaissance et s'y tenir**. Il choisit une **syntaxe adaptée** et utilise un **vocabulaire précis** : "les chrétiens **croient** que Jésus..." ; "**selon** les religions monothéistes, Abraham..." ; "**dans le récit** biblique, Moïse ...", etc. Il prend soin d'évoquer la **diversité des points de vue** : l'historien peut affirmer que Jésus a vécu à telle époque à tel endroit car il dispose de plusieurs traces concordantes ; un athée peut déclarer que si Jésus a existé, il n'est pas à ses yeux le fils de Dieu ; un juif peut dire que Jésus n'est pas considéré comme un prophète ou un sage dans le judaïsme ; un musulman peut indiquer que Jésus est un prophète important de l'islam.

2 • LES RELIGIONS COMME TRADITION ET COMME LANGAGE : ENTRE MYTHES, RITES ET SYMBOLES

Transmises de génération en génération, les religions sont des **réalités traditionnelles** et s'expriment dans un **langage spécifique, symbolique**, qui renvoie à la fois à des mythes et à des rites. Elles mettent en jeu des symboles (des images qui renvoient en même temps à plusieurs significations, partagées par un groupe de personnes), des mythes (des récits symboliques qui fournissent des explications imaginées aux questions essentielles de la condition humaine : pourquoi le monde est tel qu'il est, quelles sont les origines des hommes, du mal, de la mort, etc.), et des rites (qui correspondent à la mise en œuvre pratique des mythes et des symboles, dans le cadre de pratiques quotidiennes ou de cérémonies). Fondateurs et ancestraux, les mythes et rites religieux s'inscrivent dans la

longue histoire de telle ou telle communauté. S'ils peuvent porter des valeurs humanistes, telles que la fraternité humaine et la non-violence, leur dimension identitaire et pré-scientifique peut les conduire à transmettre des préjugés problématiques selon une perspective scientifique, ou humaniste et démocratique (les conceptions sexistes et homophobes constituent un exemple typique de ce point de vue). Chaque religion tisse à sa façon mythes, rites et symboles, l'ensemble formant une **tradition religieuse**. Fruit de l'Histoire, ces traditions se transmettent et se transforment dans le temps. En cela, les religions sont prises dans une **dialectique entre conservation et adaptation, transmission et innovation**.

3 • GRAMMAIRES ET VOCABULAIRES DU RELIGIEUX : LES COMPRENDRE POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Le langage religieux a son vocabulaire et sa grammaire propre, qu'il est utile de maîtriser pour comprendre les faits religieux. En ce qui concerne la France, pays de culture catholique pendant de nombreux siècles, la "grammaire" catholique correspond à la doctrine ou théologie chrétienne, qui fait d'une personne, Jésus, la figure centrale par laquelle se relie l'humain et le divin; et, qui fait de l'Église le corps de l'ensemble de ceux qui ont foi en sa mission de Sauveur. Cette grammaire donne une coloration spécifique à certains termes, tels que foi, prêtre, spiritualité, etc. **Ces mots renvoient à des choses, abstraites ou concrètes, dont il faut comprendre les nuances, parfois importantes, selon la grammaire dans laquelle on les emploie.** Exemple : le terme "messie" n'a pas exactement le même sens selon la grammaire religieuse à laquelle on le réfère; la juive, qui a produit ce mot à l'origine "*machiah*" dont "messie" est la transcription; la chrétienne, qui l'a traduit préférentiellement en grec par "*christos*", avec de nouvelles connotations; et la musulmane, où il en prend encore d'autres, sous le nom de "*mahdi*". Les sens de ce terme ou de la notion de "messianisme" sont encore élargis lorsqu'ils sont employés dans d'autres contextes religieux (comme l'hindouisme ou le bouddhisme); voire dans des contextes non religieux, dans le langage courant: "il attend le messie au lieu de se prendre en main". Le terme de "messianisme" a ainsi été utilisé pour désigner des phénomènes culturels et politiques, en relation avec la figure mythique de l'homme providentiel.

Marquée par deux mille ans de présence chrétienne, **la culture française "parle" ainsi "le catholique" quand elle s'exprime sur les faits religieux**; et ce, le plus souvent, sans s'en rendre compte. C'est ce qui explique, par exemple, la tendance à considérer pasteurs, imams, rabbins, lamas bouddhistes, etc. de la même façon – comme des prêtres, voire des curés – c'est-à-dire, à partir de repères catholiques

souvent assez vagues ou stéréotypés. Alors que ces différentes figures religieuses ont certes des points communs, mais aussi de nombreuses différences, parfois déterminantes, qui découlent de leur inscription dans d'autres systèmes religieux. Ainsi, on appelle aujourd'hui "moine zen" nombre d'enseignants de ce courant du bouddhisme. Or ils ont souvent femme et enfants en France tandis que, dans le monde catholique et la langue française qui porte jusqu'ici sa marque, un moine (terme issu du grec "*monos*", renvoyant à l'idée d'unité et de solitude, "un seul" comme dans monothéisme: "un seul dieu") est par définition un célibataire qui a fait vœu de chasteté et qui vit de manière plus ou moins isolée dans un monastère. Les sciences sociales elles-mêmes ont utilisé un **vocabulaire catholique** qui, même s'il s'agit de lui donner une signification plus large, demeure **souvent inadapté à de nombreuses religions**.

// LE LANGAGE RELIGIEUX EST DE MOINS EN MOINS COMPRIS DE NOS JOURS //

Alors que le référent religieux reste largement présent dans l'imaginaire collectif – ne serait-ce que dans le langage courant, à travers des expressions telles que "la pomme d'Adam" par exemple –, **le langage religieux est de moins en moins compris de nos jours**, si ce n'est par ceux qui y reçoivent une introduction spécifique au sein de leur communauté religieuse, ou par ceux qui font de la recherche en sciences des religions. Donner à tous –

croyants ou pas – **les clés de compréhension des grands rites, mythes et symboles et des termes correspondants**, apparaît donc aujourd'hui comme une nécessité culturelle et éducative. C'est un moyen incontournable pour **préserver la compréhension de grandes œuvres du patrimoine** (littéraire, architectural, pictural, musical, etc.) de l'humanité et de **maintenir une intercompréhension minimale** entre les fidèles des différentes religions et les personnes non-religieuses, sans laquelle il n'y a pas de monde commun ni de démocratie au sein d'une société culturellement diversifiée. En cela, il y a ici une mise en œuvre pratique du troisième terme de notre devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité".



II • La laïcité “à la française” : une réalité complexe

Si le XX^e siècle français a été marqué par un important processus de sécularisation, entraînant un indéniable recul des institutions religieuses, le religieux garde une place majeure dans la vie de nombreux habitants du pays – et cette réalité est encore plus évidente dans le reste du monde². Dans la post modernité, le rapport aux religions tend à se transformer :

loin d’assister à une disparition du religieux, on observe une individualisation des croyances qui se traduit par de multiples “recompositions du religieux”³. Cette évolution du religieux exige une prise en compte spécifique (notamment sur le plan culturel et éducatif), et appelle une revitalisation de la laïcité.

A/DÉFINIR LA LAÏCITÉ

Aujourd’hui en France, la laïcité est prise dans un paradoxe : elle est à la fois omniprésente et méconnue. C’est pourquoi il est essentiel de clarifier ce qu’est la laïcité, en s’efforçant de comprendre pourquoi elle est l’objet de confusions et de malentendus. Tout le monde en parle, **tout le monde est “pour”**, mais quand qu’il s’agit de la définir – et *a fortiori*, de l’appliquer à des questions concrètes – des représentations et des réponses différentes apparaissent.

De très nombreux textes juridiques évoquent et se réclament de la laïcité⁴. Si la République est laïque, ce qui est inscrit dans la Constitution de 1958, il n’y a pas pour autant de définition, constitutionnelle ou légale, du terme même de “laïcité”. Il recouvre donc des réalités juridiques multiples avec pour socle la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l’État, dont les premiers articles garantissent la liberté de conscience et de culte. Par ailleurs, de nombreux universitaires utilisent le terme de laïcité, au niveau mondial, pour évoquer différents modèles

de laïcité : États-Unis, Belgique, Turquie, etc. On peut définir la laïcité en France comme “la régulation républicaine des faits religieux et convictionnels”, en fonction de l’ordre politico-juridique forgé par l’histoire et la culture françaises.

Afin de comprendre la laïcité en tant que cadre juridique et politique (définie par des textes de droit), ce que nous appelons “la laïcité des textes”, nous la distinguerons de la “laïcité des têtes”, telle qu’elle apparaît dans les mentalités, les conversations quotidiennes, à laquelle tout un chacun se réfère sans trop y réfléchir. C’est la laïcité “du café du commerce”, si l’on peut dire, qu’il est important de repérer, pour pouvoir remettre en question ses représentations souvent erronées ou réductrices, mais qui ont beaucoup d’influence dans la vie sociale. Enfin, nous serons attentifs à la “laïcité du terrain”, celle des pratiques concrètes, habituelles ou historiques, mises en œuvre en particulier par les pouvoirs publics. Elles peuvent parfois ne pas correspondre à nos représentations de la laïcité.

1 • LA LAÏCITÉ DES TEXTES, CELLE DU DROIT

La laïcité est une réalité avant tout juridique, politique et institutionnelle qui a force de loi et qui fait foi. Sans se réduire à la législation adoptée en 1905, elle est profondément marquée par la logique de cette loi de séparation des Églises et de l’État, qui fixe deux finalités, et deux moyens à déployer pour les atteindre :

> **finalité 1** : la protection des **libertés** (de croire, de ne pas croire, d’avoir ou non une conviction ou une religion ; d’en changer ; de la pratiquer en privé et en public ; de l’exprimer,

de la critiquer, etc.) **dans les limites de l’ordre public** ;

> **finalité 2** : l’égalité de traitement des citoyens par les pouvoirs publics et leur **non-discrimination** eu égard aux questions convictionnelles ;

> **moyen 1** : la **séparation de l’État et des “Églises” ou “cultes” (soit les religions)**, c’est-à-dire leur autonomie réciproque ;

> **moyen 2** : la neutralité de l’État en matière religieuse et

2 • En 2010, huit personnes sur dix s’identifient à un groupe religieux, d’après le Pew Forum on religion & public life, un centre de recherche américain indépendant. 3 • Voir le numéro spécial du magazine Sciences humaines, hors série, 24, septembre 2000 : <http://bit.ly/2h4R9iE>. 4 • Significativement, il n’existe pas de véritable « code de la laïcité » comparable au Code civil ou au Code du travail. Les textes juridiques officiels les plus pertinents en la matière ont cependant été rassemblés par les autorités compétentes et édités par les Journaux officiels sous le titre Laïcité et liberté religieuse : recueil de textes et de jurisprudence, 2011 : <http://bit.ly/2h4TUgi>.

convictionnelle : les pouvoirs publics, les services publics, les agents publics et tous les organismes (régies, associations, etc.) qui bénéficient de "délégation de service public", les "bâtiments publics".

La laïcité n'est donc pas une conviction parmi d'autres, mais le cadre légal et démocratique commun qui les protège toutes (du moment que les personnes respectent ce cadre légal). La laïcité ne restreint pas les expressions des faits religieux des personnes, ni dans l'espace partagé (la rue), ni dans la

sphère privée (les domiciles des citoyens, les entreprises, les associations, etc.), ni en tant qu'usagers des services publics. Elle exige la neutralité des représentants de l'État (tout comme dans le champ des convictions politiques) qui ne peuvent ni exprimer ni manifester par des signes extérieurs leur conviction. Enfin, depuis 2004, dans la perspective d'éviter le prosélytisme, c'est-à-dire les pressions potentielles exercées par les plus jeunes les uns sur les autres, elle interdit les signes religieux ostensibles (très visibles) aux élèves de l'enseignement public primaire et secondaire.

2 • LA LAÏCITÉ DES TÊTES

Parmi les représentations erronées que l'on se fait de la laïcité, voici les plus courantes :

1/ croire que la laïcité, réduite à la neutralité de l'État et de ses représentants, s'applique partout et à tous en France. Croire, par exemple, que la laïcité interdit de parler de religion "en public", et oblige à confiner ce sujet dans la "sphère privée", comprise comme l'espace intime. La neutralité s'impose uniquement à la "chose publique". Pour le reste, une structure privée comme une association ou une entreprise peut se définir comme neutre en matière convictionnelle. Se définir comme "laïque" pour désigner cette neutralité constitue un abus de langage, à la source de beaucoup de confusions : c'est la République qui est laïque et ainsi l'ensemble des personnes qui adhèrent à cette conception de la relation entre politique et conviction. En matière convictionnelle, la laïcité engage par contre tous les acteurs privés à respecter les libertés fondamentales et l'égalité de tous, qui sont garanties par l'État.

2/ confondre la laïcité avec l'athéisme (qui est une option convictionnelle parmi d'autres, et à ce titre protégée par la laïcité), **l'anticléricalisme** (le refus de l'emprise des responsables religieux), ou le rejet total des religions et/ou de leurs fidèles.

3/ confondre les termes "laïque" et "non confessionnel". La laïcité concerne et rassemble tous les citoyens, athées, agnostiques, et de toutes confessions. En cela, une personne "religieuse" peut être également "laïque", au sens où elle applique, apprécie et défend la laïcité – la laïcité lui permettant justement de bénéficier de la liberté religieuse.

Voici donc la laïcité distinguée de la "laïcité des têtes". Rappelons toutefois que la **"laïcité des textes"** juridiques est définie par l'ordre constitutionnel, légal, réglementaire et jurisprudentiel, elle est donc, du fait de ces différents niveaux de législation, complexe et sujette à des débats entre juristes, qui se contredisent parfois (par exemple : durant les fêtes de fin d'année, une mairie peut-elle ou non mettre une crèche dans son hall ? Des juges également qualifiés ont répondu différemment à cette question...).

3 • LA LAÏCITÉ DU TERRAIN

Reste également à prendre conscience de la "laïcité sur le terrain". D'une part, du fait de l'histoire diversifiée de notre pays, il existe des régimes de régulation différents dans certains territoires, notamment sur le plan des financements des cultes : en Alsace-Moselle ou encore dans certains DOM-TOM (la Guyane en particulier). D'autre part, il est d'usage que les pouvoirs publics soient en contact avec les représentants religieux aux échelons locaux et nationaux, au même titre qu'avec d'autres acteurs associatifs, syndicaux, etc. Certains d'entre eux pourront notamment être sollicités pour participer à des comités consultatifs, sur des questions de société, notamment dans le domaine de la bioéthique.



LAÏCITE : TEXTES DE RÉFÉRENCE

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Convention européenne des droits de l'homme (1953)

Art. 9. Liberté de pensée, de conscience et de religion 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. 2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Constitution de la V^e République (1958)

Art. 1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. (...) La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Loi de 1905 portant sur la séparation des Églises et de l'État

Art. 1. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. (...) Pourront toutefois être inscrites aux dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Code du travail (1992)

Art. L1121-1. Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

B/ POINTS-CLÉS DE L'HISTOIRE DE LA LAÏCITÉ EN FRANCE, D'HIER À DEMAIN

1 • GÉNÉALOGIE DU TERME

Dans le cadre d'un monde globalisé et composé de sociétés plurielles, la question de la régulation des religions se pose dans tous les pays, également confrontés à la nécessité de gérer aux mieux les relations entre l'État, la société (avec ses différents groupes), la (et les) culture(s), les mœurs et les religions. Chaque nation le fait à sa façon, en fonction de son histoire. En France, cette façon tout à fait spécifique est appelée "laïcité". **La première occurrence du terme "laïcité"** remonte aux années 1870, mais la réalité que cette notion désigne est en gestation depuis longtemps ; l'on peut repérer ses racines, plus ou moins lointaines, dans les siècles précédents. Le substantif abstrait "laïcité" vient des noms et adjectifs "laïc" ("un laïc" ; "un objet laïc"), lesquels désignent pendant des siècles, dans le vocabulaire catholique, les chrétiens qui ne sont pas des clercs (des membres du clergé : diacres, prêtres, évêques...) ; et puis, peu à peu, renvoient à tout ce qui ne relève pas du domaine ecclésial, puis religieux. Étymologiquement, le mot "laïc" vient du grec ancien *laos* ("peuple", "foule"). Passé par le latin, il aboutit au couple notionnel *laicus/clericus*. Au sein de l'Église catholique, ce dernier oppose **ceux qui commandent et enseignent parce qu'ils sont savants (les clercs) à ceux qui écoutent et obéissent parce qu'ils sont ignorants (les laïcs)**. À certains égards, la laïcité sera le refus du maintien de ce système binaire, hiérarchique dans la vie sociale et politique, qu'il faudra donc "dé-cléricaliser". Aujourd'hui, pour distinguer le "laïc" (fidèle catholique non-clerc) du "laïque" (lié à la laïcité), on use de ces différenciations orthographiques, qui – hélas – ne fonctionnent pas avec les mots féminins. Ce rappel historico-linguistique montre à quel point la notion même de laïcité procède de catégories catholiques.

2 • LE POIDS DU “FAIT CATHOLIQUE”

En France, c’est avant tout le **“fait catholique”** qui tient une place importante dans la construction de la laïcité comme régulateur du rapport État-religion, puisque notre pays a été de population et de culture catholiques à 99 % depuis 1400 ans environ (du baptême du roi franc Clovis, vers 596, jusqu’à, au moins, le début du XX^e siècle). Il s’est en effet construit autour de la séculaire **“alliance du Trône et de l’Autel”**, c’est-à-dire de l’État monarchique et de l’Église catholique. Ce fait ultra-majoritaire ne doit cependant pas faire oublier l’existence des minorités : juifs (présents sur le territoire sans doute avant l’ère chrétienne), chrétiens non-catholiques qualifiés d’**“hérétiques”** (cathares, protestants, etc.), musulmans (populations de l’empire colonial), etc. Cette France catholique a connu deux grandes crises politico-religieuses décisives, qui verront apparaître les **“racines”** de la laïcité :

> **les Guerres de Religion entre catholiques et protestants, à la fin du XVI^e siècle.** Leur violence mettra en danger la survie même du Royaume. Elles se termineront par l’Édit de Nantes (1598), valorisant la tolérance et la possibilité d’être sujets du roi sans nécessairement partager la même version du christianisme. Ce début de **pluralisme** passant par la distinction entre les lois de l’État et celle de l’Église, et la promotion des premières au-dessus des secondes. L’**“Édit de tolérance”** est révoqué par Louis XIV en 1685.

> **la Révolution Française.** Elle se traduira par un premier seuil de laïcisation : **l’affirmation de la liberté de conscience dans la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen** (1789) et des idéaux de liberté et d’égalité ; état civil (registre des naissances et des mariages, en l’occurrence, civils, et permettant donc le divorce). Marquée par le modèle des

cités antiques et de leur **“religion civile”** revus par Rousseau, la Révolution tente aussi de mettre en place des religions d’État (le catholicisme, puis les **“cultes révolutionnaires”** de **“la Déesse Raison”** ou de **“l’Être Suprême”**). En outre, elle ne respectera pas les principes proclamés, notamment en se lançant dans des persécutions politico-religieuses contre certains catholiques à la suite des tensions suscitées par la Constitution civile du clergé (Guerre de Vendée par exemple). Ces graves troubles marquent très profondément le pays, en associant la religion à la réaction politique contre-révolutionnaire et au refus archaïque de la démocratie ; et la Révolution à la Terreur, notamment anti-religieuse. C’est le début de la **Guerre des deux France** : celle **“catholique et royale”** héritière de l’ancien Régime (matrice de **“la Droite”**), et celle révolutionnaire, républicaine (matrice de **“la Gauche”**) et souvent anticléricale, qui se dira bientôt **“laïque”**. Une première séparation fugace de l’Église et de l’État a cours en 1794-95.

La Révolution se termine avec la pacification autoritaire imposée par Napoléon et la mise en place du **“Régime des Cultes reconnus”**, qui commence (approximativement) en 1805 et se termine en 1905. Le judaïsme, le calvinisme, le luthéranisme et enfin le catholicisme (très favorisé par sa qualité officielle de **“religion de la très grande majorité des Français”**) sont ainsi liés à l’État, qui les finance et les contrôle. Tout au long du XIX^e siècle, la Guerre des deux France continue d’animer l’histoire du pays – et de diviser ses habitants –, prenant la forme d’une **“guerre civile larvée”** menant à de véritables explosions révolutionnaires (1830, 1848, 1870-71).

3 • LES PREMIERS PAS DE LA LAÏCITÉ

Dans la droite ligne de la Révolution française, la **Commune de Paris** (1870-71) proclame la séparation des Églises et de l’État et se lance dans une politique de laïcisation autoritaire. Une sanglante répression met fin à la Commune, et la III^e République se met en place. Elle est d’abord dominée par des bourgeois monarchistes, conservateurs et **“cléricaux”**, puis, à partir de 1880, par des républicains, généralement anticléricaux, tels que Léon Gambetta ou Georges Clémenceau. Leur action volontariste et ambitieuse marque un **deuxième seuil de laïcisation**, avec les **grandes lois scolaires** (l’instruction obligatoire et l’École laïque et gratuite de Jules Ferry, etc.) et

la proclamation des principales libertés démocratiques. Se pose alors la question de l’évolution du **“Régime des Cultes reconnus”** et d’une nouvelle séparation des Églises et de l’État. Houleux, les débats sur ce sujet durent des décennies, et il faut attendre 1905 pour qu’Aristide Briand (soutenu par Jean Jaurès) parvienne à la promulgation de la fameuse **loi de séparation**. Inspirée par la volonté unilatérale (républicaine) d’en finir avec l’Alliance Trône-Autel, elle prend la forme d’un **“divorce à l’amiable”** proposé aux Églises par l’État, visant à en finir aussi avec la guerre des deux France. Garantissant la liberté de conscience et la liberté religieuse, la nouvelle loi – en

cela fort "libérale" – laisse aux "cultes" la possibilité de s'organiser comme ils le souhaitent. Les religions minoritaires acceptent cette opportunité, historiquement rare et précieuse, certains juifs et protestants ayant d'ailleurs joué un rôle clé dans la naissance de la laïcité. Mais après avoir subi les vexations anticléricales du gouvernement mené par Émile Combes en 1903-04, les autorités ecclésiastiques refusent d'abord cette "solution laïque". Elles y voient une nouvelle violence plutôt qu'un compromis juste et équilibré, mutuellement avantageux car **ménageant l'autonomie réciproque des ex-partenaires**. Cependant, ces querelles passent au second plan avec la Grande Guerre, où "ceux qui croient au Ciel" et "ceux qui n'y croient pas" se réconcilient dans les tranchées face à l'envahisseur étranger. Sur la lancée de cette

"union sacrée", il faut attendre le milieu des années 1920 pour que l'Église catholique se rallie à ce nouveau régime des cultes, qualifié parfois de "**pacte catho-laïque**".

Du milieu des années 1920 jusqu'aux années 1990-2000, le compromis libéral et tolérant de 1905 va faire peu à peu son œuvre **pacificatrice**, et les conflits politico-religieux vont progressivement s'apaiser sur fond de sécularisation. En la matière, le principal "abcès de fixation" demeure la **question scolaire**, opposant l'école avec Dieu du curé à celle sans Dieu de l'instituteur, et provoquant des poussées de fièvres de loin en loin (en particulier à propos du financement public de l'école catholique sous contrat avec l'État en 1959, puis lors de sa remise en question en 1984).

4 • LES BOULEVERSEMENTS SILENCIEUX DU XX^e SIÈCLE

Dans les années 1980, on ne parle plus guère de religion ni de laïcité, objets qui semblent alors quelque peu "refroidis", voire "dépassés". Deux événements, en 1989, changent la donne : la première "affaire du voile" française à Creil, et la chute du bloc soviétique, défait notamment, en Pologne, par des syndicalistes catholiques et, en Afghanistan, par des organisations militaires se réclamant de l'islam. Remarquée pour la première fois par le grand public avec le succès de la révolution iranienne de l'Ayatollah Khomeini (1979), l'**idéologisation politique de l'islam** – ou "islamisme" – va s'affirmer dans divers pays et marquer la séquence historique suivante, jusqu'à nos jours. À cet égard, les attentats du 11 Septembre 2001 font bien sûr signe et date, et ils seront suivis de peu, en France, par la rédaction du rapport de Régis Debray sur *L'enseignement du fait religieux à l'école laïque* (2002).

Les questions liées aux faits religieux et à la laïcité occupent désormais une place croissante dans le discours des médias et des responsables politiques, puis dans les préoccupations communes. Un mouvement qui va connaître de nouvelles accélérations à mesure que de nouveaux attentats djihadistes ensanglantent la France et le monde. Non seulement en raison de l'islamisme et du djihadisme, mais aussi de l'affirmation de courants rigoristes comme le salafisme, relativement étrangers à la culture musulmane d'origine de ceux qui se définissent comme musulmans aujourd'hui en France. De là découle une plus grande visibilité de l'islam, mais aussi, dans une certaine mesure, du judaïsme et du christianisme ; et globalement, du religieux dans son ensemble.

Plus profondément, on est passé insensiblement au XX^e siècle, sans s'en rendre compte, d'un pays ultra-majoritairement catholique à un **pays sécularisé**, qui a sur son territoire à la fois une minorité catholique pratiquante et environ 50% de la population se définissant comme "catholique non-pratiquante", **le plus grand nombre de juifs, de musulmans**

et de bouddhistes en Europe, sans oublier **un très grand nombre d'athées et de "sans religion"**. Pays remarquablement homogène pendant des siècles sur les plans socio-culturels et religieux – qui constituent la matrice de "l'identité" collective –, la France a ainsi connu en quelques décennies une extraordinaire mutation, qui ne va pas sans une relative déstabilisation de ses repères anciens. Cette transformation ne peut manquer d'avoir des effets multiples (notamment politiques), comme la montée des

inquiétudes et des crispations sur fond de bouleversements socio-économiques et culturels (chômage de masse, révolution numérique, émancipation des femmes, etc.), eux-mêmes considérables. Des tensions dont il ne faut pas exagérer le nombre et la gravité dans ce pays de 67 millions d'habitants : la "mixité" en matière de conviction, attestée tant par le nombre important de "couples mixtes" que par la vivacité de la vie associative, témoigne de la réalité du vivre-ensemble républicain et du succès global du modèle de laïcité français. Pour autant, le contexte doit inciter l'ensemble des acteurs à poursuivre l'effort éducatif et culturel au service des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité portées par la laïcité.

// LA FRANCE A CONNU EN QUELQUES DÉCENNIES UNE EXTRAORDINAIRE MUTATION //

> CONCLUSION - *La laïcité aujourd'hui et demain*

La France a beaucoup changé et le modèle de 1905 se trouve déstabilisé par le renforcement de la sécularisation, les recompositions religieuses et par l'affaiblissement des repères culturels républicains chez une partie de la population. Depuis les années 2000, sous la pression du terrorisme et du "choc des ignorances" (plus que d'un hypothétique "choc des civilisations"), on assiste ainsi à un renforcement des extrêmes ainsi qu'à des dynamiques de peur. En réaction, il y a un danger de glisser vers une laïcité identitaire, déformée, car ni libérale, ni démocratique et hostile aux croyants, en général, et aux musulmans, en particulier, dans le contexte mondial actuel. De quoi passer, sans s'en apercevoir, de la Séparation des Églises et de l'État à la **séparation**

des Églises et de la société, à celle du religieux et de la vie quotidienne. Pourtant, l'invisibilisation des religions et la relégation des convictions dans l'intimité des foyers, voire des consciences, ne correspond pas à la laïcité républicaine, qui a pour socle la loi de 1905. Il semble donc essentiel de rappeler à tous que l'immense majorité de nos concitoyens vit paisiblement ses convictions; et que la laïcité – avant de restreindre ou d'interdire l'expression du religieux (dans des cadres bien délimités) – est d'abord un régime de liberté et d'égalité qui les protège tous, dans un esprit de fraternité. Au delà de sa mise en œuvre actuelle, la laïcité républicaine se dessine toujours plus comme un horizon nécessaire, afin de solutionner les éventuelles difficultés (inévitables dans une

société pluraliste) avec intelligence, conformément à nos valeurs humanistes, libérales, et démocratiques. Pour y parvenir, l'information et la formation de qualité s'avèrent essentielles pour construire, avec des professionnels compétents, une médiation efficace et des réponses appropriées. La laïcité et les faits religieux étant à la fois importants et souvent méconnus, mieux les prendre en compte est sans doute indispensable. Un tel rééquilibrage doit cependant être mesuré, et ne vise pas à en faire LE sujet-clé, unique et central; mais UN sujet dont on peut parler avec sérénité et compétence, comme de tous les autres et en lien avec tous les autres (questions sociales, psychologiques, éducatives, d'hygiène et de sécurité, de vie collective, de savoir-vivre, etc.).



EN RÉSUMÉ

1. La laïcité est un **régime juridique et politique démocratique** encadrant les religions et garantissant les libertés de conscience et de culte dans les limites de la loi ; pour la comprendre, il faut donc comprendre ce que sont les religions qu'elle doit encadrer.
2. Cette régulation républicaine des religions est le fruit de l'histoire socio-politique et religieuse de notre pays, **marqué par le catholicisme**. La laïcité a été en effet conçue en premier lieu comme la déconstruction du lien privilégié qui unissait l'État français et l'Église catholique.
3. La laïcité est une réalité complexe dans sa courte histoire, rapportée à celle – si longue – de la France. Pour bien la comprendre, il faut l'envisager à la fois comme **le résultat d'une longue évolution historique et d'un compromis politique** comme d'une **entreprise de séparation complète du politique et du religieux, exceptionnelle au regard de l'Histoire**.

COMMENT ABORDER CES QUESTIONS DANS LE CADRE ÉDUCATIF ?



I • Pourquoi parler de la laïcité & des faits religieux à l'école ?

> VOUS AVEZ DIT "FAITS RELIGIEUX" ?

"Chouette, c'est les vacances de la Poussin!"; "Maîtresse, c'est qui le Monsieur qu'on voit sur plein de tableaux du musée, avec les bras ouverts et un drôle de truc sur la tête?"; "La maman de Fatoumata, elle a commencé un drôle de régime pour maigrir : elle mange rien la journée, mais plein de gâteaux le soir...". A la maison, à l'école, dans les centres de loisirs, etc., de telles questions sont régulièrement posées par les enfants aux adultes, les uns et les autres étant souvent également embarrassés face à ces phénomènes complexes, difficiles à expliquer... De quoi réaliser **leurs besoins en matière de connaissances** sur ce sujet des faits religieux, qui constitue un aspect trop négligé de la culture générale. Et comment parler en France de culture sur les religions sans évoquer la laïcité, elle-même objet de tant de débats? L'idéal étant alors

d'aborder ces deux domaines ensemble (simultanément ou successivement), dans la mesure où **l'enseignement des faits religieux** – dans une perspective laïque – **constitue véritablement un pan de l'éducation à la laïcité**.

Confrontée à ces questions d'abord en tant que mère de famille, puis comme citoyenne soucieuse du bon fonctionnement de l'école dans une société en mutation, Marine Quenin a créé en 2010 l'association (loi de 1901) ENQUÊTE, qui vise à améliorer la connaissance des jeunes sur les faits religieux et la laïcité. Ce qui passe bien sûr par la mise au point d'actions, de dispositifs et d'outils éducatifs visant les enfants et adolescents soit directement, soit indirectement, c'est-à-dire par le biais des adultes qui les encadrent (enseignants, éducateurs, parents...).

> L'ÉCOLE SOUS-ÉQUIPÉE FACE À UN MONDE QUI CHANGE

Dans un monde en pleine mutation du fait notamment de la globalisation, la France s'est elle aussi transformée au cours du dernier siècle. Après avoir été de culture très majoritairement catholique pendant près de 1500 ans, elle est devenue aujourd'hui l'un des pays les plus diversifiés d'Europe sur le plan culturel et religieux, avec un nombre important de juifs, de musulmans, de bouddhistes, d'athées, de "sans religion"... Parallèlement, du fait de la sécularisation, les canaux traditionnels de transmission de la culture à propos du religieux se sont affaiblis, conduisant à un véritable "analphabétisme religieux" (Régis Debray). Pourtant, notre pays n'a guère intégré cette évolution à son système éducatif, **les sujets apparentés aux faits religieux étant – sauf exception – peu traités par l'institution scolaire** (primaire, en particulier). Bien que mentionnés dans les programmes, ils ne sont pas en effet l'objet d'une discipline ni d'une

évaluation spécifiques, mais doivent être traités à travers toutes les disciplines existantes (histoire-géo, français, etc.), quand c'est opportun. Ce qui est laissé à l'appréciation des enseignants⁵, peu ou pas formés à ces questions tant sur le fond que sur la forme, et dépourvus d'outils adaptés. Une situation inconfortable pour ces derniers, qui se sentent logiquement peu compétents et redoutent de sortir de leur devoir de neutralité, ou encore d'être pris en défaut – si jamais ils se lancent – par les élèves, par les parents voire par leurs collègues ou l'institution. Sans ne rien dire de leurs éventuelles oppositions de principe à traiter ces thématiques, au nom de la laïcité – en l'occurrence, mal comprise – de l'école publique. Autant de raisons, en un mot, d'éluder ou de contourner les faits religieux, alors que le temps manque et que les programmes sont bien chargés...

5 • Sondage sur le rapport des enseignants de primaire à cet enseignement : <http://bit.ly/2f7k1pb>

L'ENSEIGNEMENT DES FAITS RELIGIEUX À L'ÉCOLE EN QUELQUES DATES-CLÉS

1982 La Ligue de l'enseignement demande une meilleure information sur les religions dans les programmes de l'école publique.

1989 Rapport du recteur Philippe Joutard (Académie de Besançon) sur l'enseignement de l'Histoire, qui souligne les problèmes éducatifs liés à l'inculture religieuse des élèves.

1990 Suite à ce rapport, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Doubs commence un long travail (notamment éditorial) sur le sujet et organise en 1991 à Besançon le colloque "Comment enseigner l'histoire des religions dans une démarche laïque?".

1996 Parution des nouveaux programmes d'Histoire et de Français, faisant plus de place aux faits religieux.

2001 Ministre de l'Éducation nationale, Jack Lang demande à Régis Debray un rapport afin de "ré-examiner la place dévolue à l'enseignement du fait religieux. Cela dans un cadre laïque et républicain". Le "rapport Debray" sur *"L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque"* paraît en 2002. Il marque une étape décisive sur la prise en compte du sujet en France.

2003 Sur recommandation du "rapport Debray", création de l'Institut Européen en Sciences des Religions (IESR, rattaché à la V^e Section de l'EPHE⁶, Paris). L'IESR est l'institution publique de référence sur l'enseignement des faits religieux, auquel va s'ajouter peu à peu celui de la laïcité (surtout à partir du milieu des années 2010).

> L'OMNIPRÉSENCE DES FAITS RELIGIEUX & DES DÉBATS SUR LA LAÏCITÉ

Conflits au Proche et Moyen-Orient ; terrorisme ; radicalisation ; signes religieux dans l'espace public... À l'évidence, ces thématiques et bien d'autres, liées de près ou de loin au religieux (et souvent à la laïcité), sont plus que jamais présentes dans l'actualité. Mais elles y sont le plus souvent abordées sous des aspects inquiétants, menaçants, extrêmes : comme des risques, des dangers... Comment alors ne pas en avoir peur, surtout à 10 ans ? Et encore à 20, 30, 40 ou 60, si les clés pour comprendre tout cela ne vous ont jamais été données ? De même, comment s'épanouir dans le cadre d'institutions laïques, si la laïcité vous est le plus souvent présentée comme un système d'interdits (visant les religions en général, voire une religion en particulier : l'islam) ?

> UNE DÉMARCHE URGENTE, IMPORTANTE, EXIGEANTE... MAIS FAISABLE !

Il y a donc urgence à porter une parole compétente sur ces thématiques importantes ; pour aider les plus jeunes à décoder les manifestations du religieux dans leur environnement proche, et à comprendre leur régulation par la laïcité. Le tout pour contribuer à éduquer ces nouvelles générations, et à les apaiser, peu à peu, dans un contexte national et international qui ne l'est pas.

> OUI, MAIS COMMENT FAIRE ?

En sept années d'activité dans l'espace scolaire, péri-scolaire (TAP) et extra-scolaire (Centres Sociaux, par exemple), ENQUÊTE a acquis une expérience théorique et pratique qui lui permet d'offrir une réponse crédible à ces questions de l'efficacité et de la faisabilité. Et ce d'abord en identifiant trois grands objectifs :

- > donner à l'enfant les **clés pour comprendre son environnement** proche "fixe" : l'organisation du temps (calendrier), de l'espace (ainsi que les symboles qui s'y trouvent, les croyances), les pratiques et usages religieux rencontrés au quotidien, et la culture commune ;
- > lui permettre de pouvoir **parler de ces sujets de manière apaisée**, à la différence de leur traitement médiatique ou partisan, pour combattre les préjugés, les stéréotypes et les peurs qu'ils charrient ;
- > aider l'enfant à **comprendre la laïcité de manière concrète et juste**, à partir de ce qu'elle lui apporte : comprendre d'une part qu'elle est un cadre qui garantit la liberté de conscience et de culte ainsi que l'égalité entre toutes les personnes, et accepter d'autre part la pluralité des convictions, en sachant que chacun entretient un rapport personnel, subjectif, à celles-ci.

LE TOUT EN SE METTANT... À HAUTEUR D'ENFANT !

II • La démarche d'ENQUÊTE en 3 objectifs

> OBJECTIF N°1 : APPORTER DES CONNAISSANCES ÉLÉMENTAIRES (VOCABULAIRE, SYMBOLES, PRATIQUES SOCIALES, ETC.)

Le patrimoine linguistique et culturel

Quand un petit garçon s'interroge sur cet inconnu accroché à une croix sur tant de peintures anciennes, on est face à un manque de connaissances qui rend difficile l'accès au patrimoine culturel national et mondial (architecture, beaux-arts, musique, littérature, histoire, etc.) mais aussi à bien des aspects de la culture d'aujourd'hui (publicités, jeux vidéo, cinéma et séries-TV, etc.), sans parler de l'actualité. Quand une petite fille confond les mots "chrétien" et "français", et son copain les vocables "arabe" et "musulman", cela renvoie à des lacunes sémantiques et notionnelles, qui ont bien des conséquences identitaires, relationnelles, psychologiques, voire politiques. Mieux connaître les faits religieux est ainsi inséparable d'une **meilleure maîtrise de la langue française**, mais aussi des **interactions entre divers niveaux de réalités** (juridiques, géographiques, historiques, politiques, etc.). "Africain", "Asiatique", "Européen", etc. ne sont-ils pas des mots fort ambigus, susceptibles de se rapporter à la fois à des entités géographiques (les continents), à des ensembles historiques et culturels (les civilisations), à des réalités politico-juridique et économique (l'Union européenne, les États-Unis, l'Union Africaine...), à un "type physique", etc. ? À 9 ans, comment s'y retrouver, si personne ne vous y aide ?

Le cadre spatial et temporel

Le cadre spatial et temporel dans lequel vivent les enfants reste lui aussi déterminé en grande part par des facteurs liés aux faits religieux. Il est donc nécessaire de leur en donner les clés. Quelques exemples :

- > Pourquoi y a-t-il écrit "2017" sur les couvertures de nos journaux, et "1438" sur celles de certains journaux arabes, ou "5777" sur celles de certains journaux israéliens ?
- > Pourquoi le temps scolaire est-il rythmé en France par des semaines de sept jours, où l'on ne travaille pas le dimanche ? Alors que dans d'autres pays, on va par exemple s'arrêter le vendredi ou bien le samedi ?
- > Pourquoi les vacances officiellement intitulées "d'hiver" ou

"de printemps" deviennent-elles si souvent "vacances de Noël" ou "de Pâques" dans le langage courant ? Quelle est l'origine des jours fériés comme le "jeudi de l'Ascension" ? Et plus globalement, d'où vient notre calendrier français ?

- > Pourquoi entend-on régulièrement des cloches sonner en France, et pas dans d'autres pays ?
- > Pourquoi y a-t-il une grande ville appelée "Saint-Denis" au nord de Paris, qui a donné son nom à un département ? Comment se fait-il qu'environ 5 000 communes françaises portent le nom de saints ? Et pourquoi, dans la capitale, des stations de métro nommées "Trinité", "Madeleine" ? Ou encore une "rue des Juifs" à Strasbourg, parmi bien d'autres villes ?

Ce type de démarche de **connaissance de base et de familiarisation** implique, si possible, de visiter les lieux de culte de l'environnement proche dans lequel évoluent les enfants : l'église, le temple, la mosquée, la synagogue du quartier devant laquelle ils passent tous les jours (tout comme leurs parents), sans peut-être jamais y être entrés.

Usages, pratiques et préjugés

Autre chapitre, celui des pratiques socio-culturelles et/ou culturelles, qui font l'objet d'interrogations diverses. Par exemple :

- > On a amené la petite cousine de Manon dans un lieu sombre et frais, ce dimanche, pour lui mettre de l'eau sur la tête...
- > Elias ne mange jamais de porc à la cantine... Serait-il allergique ?

Aux yeux de bien des enfants, voilà autant d'usages proprement "insensés", et donc étranges, voire inquiétants ; c'est-à-dire susceptibles d'être moqués, rejetés, tant que personne ne les leur explique. Sans parler des préjugés, plus ou moins hostiles et toujours réducteurs, véhiculés par les enfants (et les adultes) sur tel ou tel groupe social et/ou religieux. Faut-il les ignorer, les laisser prospérer ? Ou bien s'y confronter, pour changer les choses ?

> OBJECTIF N°2 : ABORDER CES SUJETS SUR UN MODE APAISÉ

Un second objectif découle du premier : grâce à la culture qui rassure et éclaire, être en mesure :

- > d'**aborder sereinement ces sujets** dans un monde qui ne l'est guère, et où on les aborde habituellement à travers les conflits, les dangers, les risques. Le tout pour en faire un thème comme un autre, dont on peut parler comme de tout le reste, ni plus ni moins. Ne serait-ce que d'en parler de façon "normale" améliore souvent l'ambiance et le climat change (les enfants se détendent, deviennent plus participatifs, se racontent et posent des questions).
- > d'évoquer ces thématiques **sans essentialiser** les religions, les croyants, les athées, etc. Multiséculaires, intercontinentales, complexes, les traditions et convictions religieuses, philosophiques, métaphysiques concernent des millions, des milliards de personnes parfois. Même s'il y a des traits communs à connaître, il s'agit de ne pas oublier l'étonnante diversité existant en la matière et

la multiplicité des courants différents au sein de chaque religion/conviction. Dans le temps et dans l'espace, il n'y a pas "un" christianisme, "un" islam, "un" bouddhisme, "un" agnosticisme ; mais des sensibilités variées, des différences historiques, régionales ou nationales à prendre en compte, sans oublier le facteur proprement familial et individuel (façon personnelle de se relier à un texte, un rituel). Même dans une religion centralisée comme le catholicisme, on a des grandes variations entre un fidèle camerounais, un autre philippin et un dernier versaillais... Les lecteurs de *Témoignage chrétien* (partisans du mariage pour tous) ceux de *France catholique* (ses adversaires déterminés) se réclament de la même Église catholique. À l'inverse, il y a d'étonnants points communs entre membres de traditions ou courants convictionnels différents (voire opposés) ; eux qui sont bien sûr – et avant tout ! – des êtres humains, et qui partagent de ce fait un certain nombre de problématiques existentielles, de questions anthropologiques, de soucis (pratiques, éthiques, etc.) communs.

> OBJECTIF N°3 : ALLER VERS UNE LAÏCITÉ D'INTELLIGENCE ET DE DIALOGUE, NON PLUS DE DÉFIANCE ET D'IGNORANCE

La démarche éducative d'ENQUÊTE vise à initier les enfants et leurs accompagnants à "une laïcité d'intelligence" (expression de Régis Debray reprise par l'un des derniers ministres de l'Intérieur, M. Bruno Leroux⁷) et non plus de défiance et d'ignorance. Une laïcité restituée dans sa vocation intrinsèque, celle de la loi de 1905, foncièrement libérale et également protectrice pour toutes les convictions, religieuses ou non.

Dans l'actuel climat de tensions, si anxiogène, il s'agit d'**entrer dans ces questions à la fois 1) par le positif et 2) par le concret**. Autrement dit, par ce que la laïcité apporte et permet aux enfants – au quotidien – plutôt que par ce qu'elle leur enlève ou interdit. De leur dire, en somme, "grâce à la laïcité, tu as le droit de..." : le droit d'avoir une croyance religieuse ou non, d'en changer, de l'abandonner, d'en parler en public et en privé, de la pratiquer seul ou à plusieurs. Il s'agit de rappeler que c'est une liberté donnée également à tous, et qui implique un cadre partagé : celui du droit et des institutions républicaines.

Il est primordial de faire comprendre aux enfants que la laïcité est **un acquis précieux et une chance**, grâce auxquels on peut avoir en France une autre conviction que la majorité de la population, l'État ou le gouvernement ; ces deux derniers n'en ayant pas en tant que tels, justement, en raison du principe de séparation et de neutralité. Une situation favorable qui est loin d'exister partout ni à toutes les époques... Et un acquis par lequel tous les Français ont les mêmes droits et devoirs, quelle que soit leur religion ou leur non-religion (égalité de traitement par les pouvoirs publics, tenus à la non-discrimination). Il est indispensable, surtout envers le jeune public, de souligner d'abord ce que lui apporte la laïcité, avant d'évoquer qu'elle implique aussi certaines règles et limitations (avant tout pour les fonctionnaires, d'une part, et aussi les élèves de l'enseignement public, d'autre part), et ce dans l'intérêt même de la liberté. Un exemple ? Grâce à elle, en France, la loi commune n'est pas élaborée en fonction de références religieuses (qui ne sont pas partagées par tous les citoyens), même si les Églises peuvent avoir leur mot à dire sur le sujet, comme toute autre association ou sensibilité, ni plus, ni moins.

7 • Bruno Le Roux prône une "laïcité d'intelligence", Le Point, 25/01/2017 : <http://bit.ly/2y0Kidp>.

Ce qui implique, par ailleurs, que l'État ne dit pas aux cultes comment s'organiser, en leur laissant leur liberté.

À l'évidence, parler de laïcité sans évoquer les faits religieux (les pratiques – alimentaires, vestimentaires, etc. – réelles, celles de la cantine et de la cour de récréation...) est bien sûr possible ; mais cela s'avère moins efficient, car trop abstrait, surtout auprès des plus jeunes. C'est pourquoi ENQUÊTE relie toujours ces deux aspects – le théorique et le concret, ou encore, la laïcité et les faits religieux –, le tout pour se mettre

"à hauteur d'enfant".

En résumé, concernant ces thématiques laïcité-faits religieux, la finalité d'ENQUÊTE est d'**apporter aux enfants** (et à leurs éducateurs, quand c'est nécessaire) **des connaissances précieuses pour comprendre le monde**, pour être en mesure d'y vivre de façon satisfaisante, d'y faire des choix éclairés... Quitte à vouloir le changer en tant que citoyens libres, le moment venu !

VOILÀ AUTANT DE RAISONS DE TRAITER TOUS CES SUJETS À L'ÉCOLE, AINSI QUE DANS LES DIVERSES STRUCTURES ÉDUCATIVES PÉRISCOLAIRES OU EXTRA-SCOLAIRES. MAIS COMMENT FAIRE ?

III • La méthode ENQUÊTE

À cette fin, ENQUÊTE a mis au point des outils qui reposent sur une pédagogie spécifique, qui a trois grands piliers :

- > le jeu,
- > le questionnement,
- > le concret.

A / DES OUTILS LUDO-ÉDUCATIFS

Avec les jeunes, et *a fortiori* avec les 8-12 ans auxquels la majorité des outils d'ENQUÊTE s'adresse, **le jeu est l'un des supports éducatifs les plus adaptés**, surtout hors du temps scolaire. Entre autres outils, nous avons donc mis au point un jeu nommé L'Arbre à Défis (voir ci-après), pour pouvoir traiter de ces questions à "hauteur d'enfant". Nos outils adaptent à nos thématiques des principes ludiques bien connus des éducateurs ("mot interdit", "pendu", "quiz", etc.).

Par exemple, nous proposons aux enfants quatre noms : Yeshoua – Jésus – Jésus-Christ – Issa, en leur demandant ce que ces noms signifient d'après eux, les différences qu'ils perçoivent en la matière et comment ils les expliquent, etc. Le tout pour les amener à comprendre que, selon le point de vue envisagé, le même personnage va être nommé et compris de façon différente. L'historien peut affirmer, car il dispose de plusieurs traces concordantes, que Jésus est un juif qui a vécu à telle époque, à tel endroit. Il dit qu'après sa mort, un groupe de personnes a cru qu'il était ressuscité et une religion nouvelle, le christianisme, s'est fondée autour de cette croyance. Un athée peut déclarer que Jésus a existé, mais qu'il n'est pas le fils de Dieu. Un musulman peut indiquer que Jésus est un prophète important de l'islam. Un

chrétien peut croire que Jésus est le fils de Dieu et le Messie. Toutefois, chacun peut s'intéresser à l'enseignement de Jésus, tel qu'il est présenté dans les textes religieux chrétiens, ou autres... Ce type de jeu nous conduit à la **distinction entre ce qui relève du savoir** – c'est-à-dire de la connaissance vérifiée et partagée – **et du croire** (c'est-à-dire des convictions personnelles, sur lesquelles tout le monde n'est pas d'accord et pour lesquelles on ne dispose pas de preuves). Il s'agit de faire comprendre aux enfants qu'il y a des choses sur lesquelles aucun savoir n'est établi, par exemple l'existence d'un dieu, de plusieurs dieux ou d'aucun : ni une personne athée, ni le membre d'une religion, ne peut prouver qu'il a raison de croire ce qu'il croit !

Conformément aux instructions de l'Éducation Nationale, nous travaillons ainsi à distinguer ce qui relève du savoir (objet de transmission à l'école laïque) et ce qui relève du croire ; soit ce qui relève de la connaissance, et ce qui relève des convictions. En tant qu'acteur associatif, nous avons une expérience de terrain soumise à une analyse rationnelle réflexive ; celle-ci peut nourrir les démarches des enseignants et des éducateurs, pour travailler sur les interactions – complexes – entre ces deux domaines.

LES OUTILS D'ENQUÊTE

> **“L'ARBRE À DÉFIS”** est un jeu de société pédagogique, dont le contenu a été validé par l'Institut Européen en Sciences des Religions. Il permet d'aborder les faits religieux à partir de thèmes issus du quotidien de l'enfant, en incluant le cadre laïque. Cet outil ludo-éducatif s'adresse aux enseignants du cycle 3 (CM1-CM2, 6^e) et s'adapte très bien aux classes de CE2 et de 5^e. Il peut aussi très facilement être utilisé par des parents, des animateurs, des éducateurs, des chefs scouts...

> **“LE GRAND QUIZ DES RELIGIONS”**, un jeu de société pour apprendre et s'amuser en famille. Regroupées en trois catégories, Traditions & coutumes, Histoire & culture, et Culte, avec trois niveaux de difficulté, les cartes-questions abordent les trois grandes religions monothéistes ainsi qu'un grand nombre de religions moins connues en France (bouddhisme, hindouisme, taoïsme, etc...). Les cartes-questions prennent la forme de QCM, vrai/faux, photos mystère... afin de nous éclairer sur les fêtes, les pratiques alimentaires, les lieux de culte, les étapes de la vie des croyants, les symboles, les grandes figures, etc.

> **LE PACK NUMÉRIQUE ÉDUCATIF “VINZ ET LOU”** : très connus des enfants et de nombre d'enseignants, Vinz et Lou sont les deux personnages-clés d'une série de dessins animés (drôles et courts) visant à aborder divers grands enjeux de société (violence, alimentation, filles/garçons, etc.) avec les 8-12 ans. En rapport avec nos sujets, cinq épisodes les mettent en scène sur les thématiques Savoir et Croire, Laïcité, Temps collectif, Symboles et enfin Diversité des pratiques religieuses. Diffusables par la télévision et en accès libre sur le web, ces vidéos s'insèrent dans un “pack numérique” comportant un parcours pédagogique par épisode constitué d'une fiche permettant aux enseignants de décrypter chaque vidéo avec leurs élèves et d'une activité interactive pour les enfants (en accès payant).

> **LES ATELIERS** : Il en existe deux sortes, l'un pour les enfants de fin de primaire et l'autre pour les adolescents. Afin de soutenir les structures qui souhaitent organiser de tels ateliers, l'association leur propose un accompagnement spécifique (animation directe par ENQUÊTE et/ou formation des acteurs locaux).

> Les ateliers-enfants :

Les petits enquêteurs de la laïcité et des religions

Destinés à un groupe de dix à quinze enfants de 8-12 ans, ces ateliers suivent un déroulé à la fois précis et souple, sur une durée de dix à vingt séances (12 à 25 heures en tout). L'atelier suit un parcours pédagogique cohérent, chaque séance s'articule autour d'un thème, de supports visuels et de jeux, suscitant la prise de parole des enfants et leur questionnement. Le fil rouge de l'atelier est la construction d'un jeu de société (plateau de l'oie, pions, dés et cartes-questions) à partir de l'enquête qu'ils mènent sur les convictions présentes en France (religieuses, athées, agnostiques) et sur la laïcité, qui permet de vivre ensemble avec ces différences. Ces sujets sont abordés par le biais de cinq grands thèmes : le vocabulaire, le temps, l'espace, les grands récits, le quotidien. Conduits par des animateurs recrutés, formés et encadrés par ENQUÊTE, ces ateliers s'inscrivent dans un cadre péri-scolaire (TAP, CLAS, contrats locaux...) ou extra-scolaire (dans des centres sociaux, le plus souvent).

> Les ateliers-ados :

Il en existe deux types :

- Axé sur l'“apprentissage par la recherche”, le premier est encadré par des jeunes chercheurs en sciences humaines (généralement, des doctorants). En douze à vingt-cinq séances d'une heure, ils conduisent les adolescents à choisir une “question de recherche” en lien avec la laïcité et les faits religieux (“pourquoi des jours fériés d'origine chrétienne dans une République laïque ?”, par exemple) et à la traiter avec rigueur et objectivité, en interviewant des chercheurs et des professionnels et en utilisant les outils des sciences sociales (sondage, observation) ;
- Basé sur une alternance de jeux et de débats, le second modèle a été mis en place dans des structures éducatives sportives et des associations accueillant des jeunes en très grand nombre (dans le cadre de la préparation au service civique). Les thèmes abordés sont : l'identité (qu'est-ce que la nationalité ? l'origine ? la religion ou la conviction ?) ; la différence entre ce qui relève du savoir et ce qui relève de la croyance ; la diversité et les significations des pratiques religieuses,

notamment alimentaires et vestimentaires ; les principes et applications concrètes de la laïcité.

> LES OUTILS EN ACCÈS LIBRE SUR NOTRE SITE :

> Les “Fiches pédagogiques de connaissances”

Un livret pour disposer de connaissances solides et validées sur les faits religieux :

- 7 grands thèmes abordés : laïcité, vocabulaire, textes de référence, grandes figures, le temps, l'espace, les pratiques,
- 39 fiches pour développer ces thèmes,
- des fiches synthétiques : un recto-verso par sujet pour disposer des connaissances essentielles,
- des illustrations projetables pour chacune de ces fiches.

Un outil facile à feuilleter, télécharger, imprimer, diffuser...

> Le guide pédagogique pour l'enseignant qui aborde en classe laïcité et faits religieux

Ce guide porte sur les objectifs d'une éducation à la laïcité articulée à un enseignement laïque des faits religieux, la place de l'enseignement de la laïcité et des faits religieux dans les programmes scolaires, ainsi que sur le positionnement des enseignants et les points de vigilance lorsqu'ils abordent ces sujets en classe. Conçu pour les enseignants du cycle 3 (CM1, CM2, 6^e), ce guide est également utile pour les éducateurs en général.

> Le documentaire “Jours fériés et calendrier”

Il est le fruit du travail réalisé par des adolescents dans le cadre d'un atelier “Apprendre par la recherche sur la laïcité”, animé par l'association ENQUÊTE durant l'année scolaire 2014-15. Dans ce cadre, les jeunes ont travaillé sur le sujet qu'ils avaient eux-mêmes choisi : “Pourquoi dans un État laïque tel que la France, existe-t-il des jours fériés d'origine chrétienne ?”. Afin de répondre à cette question, ils ont interviewé sept experts (historien, avocat, responsables religieux, etc.). Des séquences pédagogiques pour les enseignants de collège sont proposées pour utiliser ce documentaire en classe.





B / UNE PÉDAGOGIE DU QUESTIONNEMENT

Grâce à cette pédagogie (inspirée par la “maïeutique”, terme qui renvoie – dans la tradition socratique – au fait de “faire accoucher”), on peut aborder tous les sujets, sans manquer à la réserve et à la neutralité de l’éducateur dans un cadre laïque. Cette démarche éducative renvoie aux enfants leurs affirmations trop rapides, pour **leur apprendre à les interroger eux-mêmes**, en les passant au crible de **l’expérience pratique** et de **l’esprit critique**. Un exemple ? Au cours d’un atelier, un petit garçon clame un jour “les Français, c’est ceux qui vont à la messe”.

– Ah bon, répond l’animatrice, *mais les autres enfants autour de nous, ils vont tous à la messe, tu crois ?*
 – Non, répond l’enfant.
 – Et alors, ils ne sont pas français, pour la plupart ?
 – Ben si...”, reconnaît-il, troublé. Et l’animatrice de poursuivre :
 – Et puis il y a plus d’un milliard de catholiques dans le monde, qui peuvent aller à la messe ; tu crois qu’ils sont tous français ?
 – Ben non, ça fait trop de monde...”, confirme le petit, qui commence à réfléchir par lui-même à tout ça...

C / UNE DÉMARCHE QUI PRIVILÉGIE LE CONCRET

Se mettre à hauteur des enfants pour traiter de ces sujets, c’est aussi les aborder d’abord par le concret, et non par des normes juridiques, fort abstraites à leur âge. Afin de leur montrer ce que **tout ça veut dire pour chacun, dans la vie de tous les jours**. Cela revient, par exemple, à leur faire comprendre que leur – éventuelle – conviction religieuse (ou non) n’est pas démontrable ; et qu’on ne sera jamais tous d’accord en la matière. Mais que, bien loin d’être un problème insurmontable et/ou dangereux, cette variété d’opinions s’avère une richesse, qui ne leur interdit en rien d’être assis côte à côte en classe ou à la cantine, ni de jouer, travailler ensemble. Il s’agit

de leur montrer qu’ils ont avant tout du commun ; et qu’ils ont en fait bien plus de valeurs partagées et ressemblances que de différences. Ainsi, par exemple, de leur sens inné de l’équité et de la justice (essayez-donc de jouer avec des enfants, et de changer les règles en pleine partie... ou bien d’avantager sans raison certains au détriment d’autres, vous verrez !). De leur faire comprendre qu’un système institutionnel collectif permet justement de vivre harmonieusement ensemble, même si l’on n’est pas d’accord sur tout, et que ce système s’appelle la démocratie, dont la laïcité est l’un des aspects.

IV • Pour une action juste et efficace

► POURQUOI VISER D'ABORD LES ENFANTS DE FIN DE PRIMAIRE ?

Pour améliorer la situation en France sur les questions de laïcité-faits religieux, il faudrait idéalement intervenir de façon cohérente, partout, à différents niveaux du système éducatif. Mais il faut bien commencer par un point précis, et en l'occurrence, ENQUÊTE a choisi les enfants de fin de primaire. Fondée sur notre expérience, notre conviction est que plus on commence tôt, mieux c'est !

En effet, à la différence de leurs cadets, **les 8-12 ans ont des capacités d'abstraction** plus facilement mobilisables pour opérer de fines distinctions (de vocabulaire, par exemple, comme la différence entre "nationalité" et "religion"), pour comprendre des notions abstraites et des concepts comme la liberté ; ainsi que pour prendre un peu de recul par rapport à leurs opinions (à ce qu'ils pensent savoir, etc.). Surtout, ils ont

généralement un vif intérêt et une grande curiosité pour ces thématiques, sur lesquelles ils ne demandent qu'à apprendre.

Par ailleurs, avant le début de l'adolescence, **on ne rencontre pas les oppositions de principe** et les provocations face aux adultes, voire les affirmations "identitaires" (individuelles ou collectives) qui peuvent exister chez les plus grands, souvent préoccupés par le regard de leurs pairs. Absence qui facilite bien sûr grandement le travail de l'éducateur ; sachant que poser des bases sur ces questions à un âge précoce permet de constituer un "terreau" favorable pour une reprise ultérieure, par exemple à l'adolescence.

Il y a donc là un moment particulièrement favorable pour agir : pour porter une certaine parole, fixer certaines connaissances, et permettre aussi eux enfants de parler de tout cela dans



un environnement apaisé et compétent. Y compris pour évoquer face à des adultes "équipés" leurs craintes, préjugés, malentendus... Il est important que certaines représentations, que **certains mots puissent être dits et entendus, pour être traités, accompagnés, questionnés et changés s'il le faut**,

pas à pas (alors que ce sera bien plus difficile plus tard). Car les changements éducatifs sont lents et progressifs : ils impliquent une planification à long terme, une stratégie, mais aussi tout simplement, de prendre le temps de se parler en humanité.

> QUEL POSITIONNEMENT ÉDUCATIF ADOPTER ? TROUVER UNE JUSTE DISTANCE...

Face aux enfants, l'un des points clés pour réussir sur ces sujets est le positionnement éducatif de l'adulte référent (enseignant, éducateur, etc.). Ce dernier doit bien avoir en tête :

> **qu'il n'a pas à témoigner de sa conviction, quelle qu'elle soit** ; mais à apporter des connaissances, à stimuler et accompagner la réflexion des enfants, en leur permettant de comprendre les convictions des uns et des autres, sans légitimer l'une plus que l'autre (que ce soit l'athéisme ou une religion en particulier). Néanmoins, si l'éducateur est tenu à la neutralité, les enfants – eux – ne le sont pas. Il est crucial de **les laisser parler**, mais **sans pour autant les mettre en position d'experts ou de représentants** de leur propre religion/conviction, réelle ou supposée, en les assignant à celle-ci (essentialisée) et en les y enfermant.

> **que l'éducateur ne peut tout savoir, et que ce n'est pas grave**. Sur ces sujets si vastes et complexes, techniques parfois, il faut pouvoir répondre à un jeune : "Je ne sais pas, je vais chercher et je te dirai ça la semaine prochaine". Sans oublier que certaines questions sont trop complexes ("Le Dieu des juifs, des chrétiens et des musulmans, est-ce le même ?"), Enfin, sur certaines questions (par exemple : "y a-t-il quelque chose après la mort ?"), le travail pédagogique consiste justement à expliquer à l'enfant qu'il ne s'agit pas de **sujets sur lesquels on a des connaissances**, mais où chacun croit librement des choses différentes. En un mot, face à de telles interrogations, l'éducateur doit renvoyer l'enfant à son propre for intérieur... ce qu'il sera plus en capacité de faire s'il maîtrise mieux ces thématiques !

> **qu'il faut établir dès le départ une bonne relation avec les parents**, afin de les informer sur la démarche

mise en œuvre, en étant capable de leur expliquer ce qu'elle est et surtout ce qu'elle n'est pas : un prosélytisme pro- ou anti-religieux. En présentant aux parents nos outils, il s'agit de les rassurer ; de bien leur montrer qu'on n'est pas là pour leur dire ce qu'est une bonne ou une mauvaise croyance, ni pour les faire changer d'avis en la matière ; ni pour faire participer ou assister les enfants à un quelconque culte, et encore moins pour les faire prier. On est là pour apprendre, et pour apprendre à se connaître ! Il est aussi possible d'associer les parents aux visites culturelles des lieux de culte du quartier. Et, bien sûr, il faut systématiquement discuter avec eux, si une question, une inquiétude se lève ; pour comprendre de quoi il s'agit, et désamorcer les éventuels soucis. Malgré tout, si un blocage se forme (et persiste après discussion) – par exemple, si un parent refuse

absolument que son enfant apprenne à connaître d'autres convictions que celles de sa famille –, l'éducateur doit accepter de "lâcher", ne pouvant plus rien faire.

Par ailleurs, les enfants de fin de primaire peuvent parfois connaître des "conflits de loyauté" à l'égard de leurs différents référents adultes (parents d'une part, école d'autre part, dans le cas le plus simple), si ces derniers ne disent pas les mêmes choses (en matière de préjugés sur tel ou tel groupe, par exemple). L'idéal est alors de **pouvoir travailler parallèlement avec les parents**, mais ce

n'est pas toujours possible, hélas. Si cette **tension cognitive** persiste, elle peut s'avérer pénible pour l'enfant. Pour autant, les éducateurs – en particulier scolaires – doivent alors tenir bon, et continuer à affirmer certaines connaissances et valeurs face à d'autres discours (antisémites, islamophobes, racistes, etc.) existant dans les familles et dans la société. Face à ces réalités, c'est bien le rôle des institutions d'assurer un contre-discours, ENQUÊTE pouvant alors aider à l'adapter au mieux.

// **IL S'AGIT
D'ARTICULER
L'IMPARTIALITÉ
SCIENTIFIQUE ET
LA CURIOSITÉ,
HUMANISTE ET
CITOYENNE** //

Pour autant, en sept années d'activité et après avoir touché un millier d'enfants environ par nos ateliers, l'association a rencontré très peu d'oppositions parentales, et encore moins (trois, en tout et pour tout) de blocages définitifs. Au contraire, les parents soutiennent très généralement notre démarche, en constatant son intérêt pour leurs enfants.

En un mot, le positionnement éducatif attendu est celui d'une **juste distance**... Juste distance **entre l'explication objective des faits religieux** (les acteurs, les événements, les contextes

culturels, les influences, les évolutions des religions...) et **leur compréhension humaine** (attentive aux significations de ces faits pour ceux qui les vivent et leur accordent souvent une très grande importance). En se gardant autant de la sécheresse indifférente que de l'enthousiasme prosélyte, il s'agit ici d'**articuler l'impartialité scientifique et la curiosité**, humaniste et citoyenne; ce qui relève plus de la recherche permanente d'un équilibre que de solutions clés en main et de recettes toutes faites.

> **TRAVAILLER EN RÉSEAU** ET COLLABORER AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME ÉDUCATIF

Pour éduquer les enfants sur ces sujets, ENQUÊTE n'a pas vocation à remplacer l'école et les autres structures éducatives existantes. Mais bien à mettre au point les outils et pédagogies utiles, puis à travailler avec le milieu éducatif

institutionnel pour l'accompagner sur ce terrain particulier en faisant du transfert de compétences, afin de pérenniser ces dernières en son sein, avec toutes les adaptations utiles.

ENQUÊTE N'EST PAS...

- **UN PROJET DE DIALOGUE INTER-RELIGIEUX** : l'association aborde les religions par le biais de la connaissance et non de la croyance ; il s'agit de donner à comprendre, non de faire découvrir une religion sous l'angle de la foi.
- **UN OUTIL POLITIQUE** : l'association n'est au service d'aucun courant politique spécifique ; elle se conçoit comme un outil républicain au service du lien social.
- **UN OUTIL DE COMBAT CONTRE LES RELIGIONS** : l'association s'inscrit dans le champ de la laïcité ; elle se range derrière la neutralité de l'État et de ses services (notamment scolaires) sur ces questions, ainsi que le respect de la liberté de conscience de chacun.

ENQUÊTE SOUHAITE PROMOUVOIR LA LAÏCITÉ, CADRE PACIFIANT ET DÉMOCRATIQUE QUI RENFORCE LE LIEN SOCIAL AINSI QU'UNE CULTURE RÉPUBLICAINE ET HUMANISTE PARTAGÉE.

